Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260702-2026_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 2 juillet 2026

Date de la convocation
24/06/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-48

L'an 2026, le 2 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : M RAOULT Jean-Philippe donne pouvoir à M GUERIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mélanie LE GALL

Objet de la délibération : Déclassement d'un bien du domaine public

Vu le Code Général des collectivités,

CONSIDERANT que le bien communal situé parcelle ZP 149A a fait l'objet d'une régularisation cadastrale

Le Maire propose, de déclasser la parcelle ZP 149A du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

DE DECLASSER la parcelle ZP149A du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé communal ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)